

Le CMSQ se prononce

Hélène Deslauriers

Number 28, Summer 1985

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/18359ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Deslauriers, H. (1985). Le CMSQ se prononce. *Continuité*, (28), 47–47.

LE CMSQ SE PRONONCE

par Hélène Deslauriers*

LA VILLA CLERMONT À SILLERY

Une fois encore, après Cata-raqui et le boisé de l'Université Laval, un site de l'arrondissement historique de Sillery soulève la controverse. La villa Clermont (Burstall) et le vaste terrain qui l'entoure, qui appartenait jusqu'à tout récemment à la congrégation des Augustines, deviendra sous peu un site résidentiel. Les autorités de la Ville exigent du promoteur qu'il intègre l'édifice dans son projet.

Au-delà de la conservation du patrimoine architectural, c'est tout le problème de l'aménagement des arrondissements historiques qui ressurgit. L'absence d'un plan de sauvegarde décrivant les critères d'implantation, les normes de construction, etc., laisse la place libre à la

réalisation de projets en rupture avec leur environnement. Les promoteurs se disent ignorants des contraintes; les résidents s'inquiètent de la détérioration de leur milieu ou de la dévaluation de leur propriété et s'objectent donc à ces projets.

Dans un communiqué remis à la presse, le Conseil des monuments et sites du Québec a appuyé la position de la Ville de Sillery. Mais ce sont des règles d'intervention et de véritables plans de sauvegarde que le Conseil exige des autorités, à la fois provinciales et municipales. Lorsque les règles du jeu seront fixées, les quartiers anciens pourront enfin connaître un développement harmonieux. ■



La villa Clermont de style néo-tudor, construite en 1919. Elle remplace une autre villa détruite par un incendie cette même année. (photo: F. Lachapelle)



Le pavillon Douglass avant son incendie. (photo: Ville de Québec)

LE PAVILLON DOUGLASS DU JEFFERY HALE

La Société d'habitation du Québec (SHQ) a finalement démoli le pavillon Douglass du complexe Jeffery Hale sur le boulevard Saint-Cyrille, à Québec, qui avait été la proie d'un incendie à la fin de 1983. La Société d'habitation du Québec avait déjà tenté à plusieurs reprises d'obtenir un permis de démolition des autorités de la

Ville de Québec, mais la Commission d'urbanisme et de conservation de la Ville avait jusqu'à tout récemment résisté aux pressions.

La SHQ poursuit son oeuvre de banalisation de notre environnement et refuse de participer aux efforts collectifs pour sauvegarder la qualité de notre cadre de vie. ■



La réforme de la Loi sur les biens culturels donnera plus de pouvoir aux municipalités. Saint-Casimir de Portneuf. (photo: D. Gendron, MAC)

LOI SUR LES BIENS CULTURELS

Le gouvernement du Québec, par l'entremise de son ministère des Affaires culturelles, s'appête à mettre de l'avant un projet de réforme de la Loi sur les biens culturels. On sait déjà que la transformation majeure qu'apporte cette réforme est de donner plus de pouvoirs aux municipalités en ce qui

concerne la protection et la mise en valeur de notre héritage. Des consultations régionales sur le sujet ont déjà été tenues par l'intermédiaire des Conseils de la culture. Cependant, nombre d'organismes et la population en général n'ont pas eu l'occasion de prendre connaissance du projet, encore moins de manifester leur opinion.

Le CMSQ a donc sollicité auprès du ministre une rencontre pour lui faire part de ses recommandations, dont la principale, à l'instar d'Héritage Montréal, est la tenue d'une commission parlementaire sur le sujet. Un dossier des plus importants... à suivre. ■

*Membre du Comité d'avis et prise de position du CMSQ.